

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

750^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

6 FÉVRIER 2018

PSC/PR/COMM.(DCCL)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 750^{ème} réunion tenue le 6 février 2018, a adopté la décision qui suit sur les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau (Le Groupe) sur le Soudan et le Soudan du Sud:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication excellente et détaillée faite par le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau pour le Soudan et le Soudan du Sud, l'ancien Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, sur les activités du Groupe dans l'accomplissement de son mandat, en particulier: ses interactions en appui aux parties soudanaises et sud soudanaises pour la mise en œuvre de l'Accord de coopération de 2012; son appui aux négociations pour mettre fin au conflit au Darfour et dans les Deux Régions du Nile Bleu et du Kordofan Méridional, ainsi qu'au processus politique national pour relever les défis du Soudan; et sur ses efforts, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en vue d'approfondir l'analyse des défis auxquels la Corne de l'Afrique est confrontée. Le Conseil **Prend en outre note** des déclarations faites par les Représentants permanents du Soudan et du Soudan du Sud, ainsi que de l'Ethiopie en sa qualité de Président de l'IGAD et de membre africain au Conseil de sécurité des Nations unies, et par la Côte d'Ivoire, en sa qualité de membre africain du Conseil de sécurité ;
2. **Salue** le travail du Groupe et **rend hommage** à ses membres, à savoir l'ancien Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud; l'ancien Président Abdulsalami Abubakar du Nigéria; et l'ancien Président Pierre Buyoya du Burundi, ainsi que leur équipe de soutien pour leur engagement indéfectible et leurs efforts inlassables pour la paix au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la Corne de l'Afrique. Le Conseil **félicite également** le Président en exercice de l'IGAD, le Premier Ministre Haile Mariam Desalegn d'Ethiopie, pour son engagement et son appui continus aux efforts du Groupe;
3. **Se félicite** de la nomination du Haut Représentant de l'UA pour *Faire taire les armes*, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, ancien Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères d'Algérie, comme nouveau membre du Groupe. Le Conseil **reconnait** l'expérience, les connaissances et les compétences précieuses que M. Lamamra apportera à l'accomplissement du mandat du Groupe;
4. **Exprime son appréciation** à l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies, Nicholas Haysom pour le rôle qu'il joue en appui au travail de l'UA; au Représentant spécial conjoint pour l'Opération hybride Nations unies-UA au Darfour (MINUAD), Jeremiah Kingsley Mamabolo; et à l'Envoyé spécial de l'IGAD, Lissane Yohannes, pour leur soutien actif au travail du Groupe. Le Conseil **exprime également sa profonde appréciation** pour l'assistance et le soutien généreux apportés au Groupe, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA;
5. **Note**, en ce qui concerne le Soudan, que certains développements ont eu un impact sur la situation dans ce pays, y compris le parachèvement de la première phase du Dialogue national

soudanais, quoique sans la participation de quelques groupes d'opposition. Le Conseil **prend note en outre** de la levée des sanctions économiques par les États-Unis d'Amérique, suite aux progrès accomplis par le Soudan dans sa coopération avec ce pays dans les domaines clés d'intérêt mutuel et l'amélioration des relations du Soudan avec la communauté internationale ;

6. **Se félicite** de la déclaration unilatérale de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, respectivement, par le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés, à savoir le Mouvement de libération du peuple du Soudan-Nord (SPLM-N), en ce qui concerne les Deux Régions, et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et le Mouvement de libération du Soudan-Minni Minawi (SLM-MM), s'agissant du Darfour;

7. **Se félicite en outre** de la déclaration conjointe sur les initiatives unilatérales de cessez-le-feu et de cessation des hostilités et la conclusion des négociations, signée conjointement le 4 février 2018, par le Gouvernement Du Soudan et le SPLM-Nord, qui s'engagent à maintenir leur cessez-le-feu unilatéral et leur cessation des hostilités qui ont permis de soulager significativement la population des Deux Régions, à poursuivre leurs efforts pour répondre aux questions pendantes qui ont entravé le parachèvement de la cessation des hostilités; et à se réunir de nouveau à l'invitation du Groupe de conclure les négociations sur une cessation officielle des hostilités. Le Conseil **exhorte** les parties à poursuivre leur effort de compromis et de flexibilité nécessaires pour parvenir à un accord lors du prochain tour de négociations, afin de permettre la formalisation d'un accord et la délivrance de l'assistance humanitaire aux personnes dans le besoin;

8. **Rappelle** que le Dialogue national soudanais auquel a appelé son Excellence le Président Omar Hassan Al Bashir en janvier 2014, s'est conclu à Khartoum, le 10 octobre 2016 - sans la participation des principales entités d'opposition - avec l'adoption d'un Document national de recommandations et la création d'un Comité de mise en œuvre (HIC) pour superviser les prochaines phases du Dialogue, notamment la préparation des élections et l'élaboration d'une nouvelle Constitution pour la République du Soudan;

9. **Réitère** sa conviction que les principes de l'Accord sur la Feuille de route, qui exigent des parties soudanaises de promouvoir des processus inclusifs dans la conception des prochaines phases des processus politiques au Soudan, en particulier la supervision des processus électoraux au Soudan et la tâche cruciale de rédaction d'une nouvelle Constitution pour le Soudan, restent encore pertinents pour la transformation démocratique du Soudan;

10. **Note avec préoccupation** que l'économie soudanaise est confrontée à de graves défis structurels que le Gouvernement cherche à relever à travers des politiques économiques correctives. Le Conseil **note en outre** que les mesures prises par le Gouvernement du Soudan ont déclenché un mécontentement public, en particulier depuis janvier 2018, auquel les autorités ont répondu par l'arrestation de dirigeants et de journalistes, dont certains sont toujours détenus ;

11. **Se félicite** de l'amélioration de la situation dans le territoire d'Abyei, grâce au déploiement continu de la Force intérimaire des Nations unies pour Abyei (FISNUA). Le Conseil **félicite également** les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour la mise en œuvre des

décisions antérieures du CPS concernant leur coopération dans le domaine de la sécurité. Le Conseil **rappelle** les résolutions 2352 (2017) et 2386 (2017) du Conseil de sécurité des Nations unies du 15 mai 2017 et du 15 novembre 2017, respectivement. À cet égard, le Conseil **se félicite** de la tenue le 4 février 2018, à Addis Abéba, de la réunion extraordinaire du Mécanisme de politique et de sécurité conjoint (JPSM), avec la facilitation du Groupe, dont les décisions ont permis de répondre à l'ensemble des préoccupations soulevées par le Conseil de sécurité des Nations unies ;

12. **Reconnait** l'amélioration significative des relations entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya à Abyei. Le Conseil **prend note** de la réunion extraordinaire du Comité conjoint de suivi d'Abyei (AJOC) tenue les 14 et 15 novembre 2017, parallèlement à une réunion des chefs traditionnels Ngok Dinka et Misseriya. Le Conseil **souligne** que même si la réunion de l'AJOC a discuté des institutions intérimaires du Territoire d'Abyei, créées par l'Accord sur les arrangements administratifs et sécuritaires temporaires pour la région d'Abyei, en juin 2011, elle n'est pas parvenue à un accord sur la création des institutions intérimaires.

13. **Note** l'absence de progrès dans le règlement du statut final d'Abyei. Dans ce contexte, le Conseil **rappelle** le communiqué PSC/MIN/COMM/1(CCCXXXIX) de sa 339^{ème} réunion tenue, au niveau ministériel, le 24 octobre 2012, par lequel le Conseil a accepté la proposition du 21 septembre 2012 du Groupe sur le statut final du Territoire d'Abyei et demandé aux Présidents du Soudan et du Soudan du Sud de poursuivre leurs discussions sur le statut final d'Abyei sur la base de cette proposition du Groupe ;

14. **Rappelle en outre** le rôle antérieur joué par le Groupe au Soudan du Sud et l'**encourage** à apporter son soutien à l'engagement de l'UA, en complément aux efforts déployés par l'IGAD pour la résolution du conflit au Soudan du Sud, y compris la tâche vitale de construction d'une nation;

15. **Félicite** le Groupe pour l'organisation à Khartoum, du 8 au 10 octobre 2017, d'une consultation stratégique sur la Corne de l'Afrique, qui a regroupé diverses parties prenantes, y compris des hauts responsables des États de la région; des dirigeants et représentants de la société civile, pour aider le Groupe à élaborer une approche régionale et globale des défis à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans la Corne de l'Afrique, en collaboration avec l'IGAD. Le Conseil **souligne** que la Corne de l'Afrique, qui est au carrefour de la Mer Rouge et de l'Océan Indien, représente un centre d'intérêt international avec un ensemble d'acteurs extérieurs, y compris en dehors de la Région et du continent, et que les défis auxquels elle est confrontée ne seront surmontés que par une approche globale et inclusive et l'engagement actif de tous les acteurs concernés, y compris d'autres pays africains, comme l'Égypte ;

16. **Se félicite** de l'adoption par le Groupe d'un plan d'action prévoyant la tenue de nouvelles réunions, avec la participation de tous les acteurs concernés, pour délibérer sur les recommandations finales des consultations de Khartoum et également faciliter et accélérer la recherche et d'autres consultations, visant à éclairer les propositions d'action, conformément au mandat conféré par le CPS;

17. En conséquence, le Conseil:

Sur l'Accord de coopération

- (i) **exhorte** les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à poursuivre leur coopération entre elles et leur collaboration avec le Groupe en vue de la mise en œuvre continue de tous les aspects de l'Accord de coopération de 2012, y compris les questions pendantes, afin de réaliser l'objectif de deux Etats viables et prospères vivant en paix l'un avec l'autre;
- (ii) **appelle** les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à mettre en œuvre les décisions qu'ils ont prises lors de la réunion extraordinaire du JPSM du 4 février 2018 et relatives à la mise en œuvre des Zones frontalières démilitarisées sécurisées (SDBZ) et au commencement des travaux sur la démarcation des frontières et **demande** au Groupe d'intensifier son interaction avec les parties pour encourager la mise en œuvre rapide de ces décisions;

Sur Abyei

- (iii) **appelle** les deux Présidents du Soudan et du Soudan du Sud à renouveler leur engagement, en vue de la résolution de la question du statut final du Territoire d'Abyei, sur la base de la proposition du 21 septembre 2012 du Groupe sur le statut final de la région d'Abyei ;
- (iv) **exhorte** les deux États à donner mandat à leurs représentants au sein de l'AJOC pour discuter et prendre des décisions concernant la création des institutions intérimaires du Territoire d'Abyei, conformément à l'Accord sur les arrangements administratifs et sécuritaires temporaires pour la Territoire d'Abyei de juin 2011;
- (v) **encourage** les chefs traditionnels d'Abyei à s'en tenir à leur engagement d'améliorer les relations entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya, dans le prolongement de leur réunion de novembre 2017, à Addis Abéba;

Sur les processus politiques nationaux du Soudan

- (vi) **exhorte** le Gouvernement du Soudan et les partis d'opposition soudanais à renouveler leur engagement aux processus politiques nationaux inclusifs, comme prévu dans l'Accord sur la Feuille de route et, à cet égard, **demande** au Groupe de poursuivre ses consultations avec les interlocuteurs soudanais, afin d'identifier les voies permettant de renforcer l'inclusivité dans la prochaine phase des processus politiques soudanais qui façonneront l'avenir du pays, y compris les élections nationales et le processus d'élaboration de la Constitution;
- (vii) **appelle** les parties soudanaises, en particulier le Gouvernement, à créer et préserver les conditions nécessaires propices à la participation des acteurs

politiques soudanais aux processus politiques nationaux envisagés. le Conseil **appelle également** les autorités nationales à faire preuve de retenue dans leur réponse au mécontentement public face à la situation économique;

Sur la cessation des hostilités au Soudan

(viii) **demande** au Gouvernement et aux mouvements armés soudanais de renouveler et de pérenniser le cessez-le-feu et la cessation des hostilités qu'ils ont unilatéralement déclarés;

(ix) **exhorte** le Gouvernement du Soudan et le SPLM-Nord à poursuivre leurs préparatifs en vue de reprendre les négociations ajournées sur la cessation des hostilités d'ici le 6 mars 2018, au cours desquelles le Conseil forme l'espoir que les parties parviendront à un accord formel de cessation des hostilités;

Sur le Soudan du Sud

(x) **encourage** le Groupe à renouveler son engagement, en étroite collaboration avec d'autres mécanismes de l'UA, pour soutenir les efforts de l'IGAD en appui à la transformation démocratique du Soudan du Sud, en particulier à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la résolution du conflit au Soudan du Sud d'août 2015 (ARCSS), et la tâche vitale de construction nationale;

Sur la Corne de l'Afrique

(xi) **décide** de consacrer, dans les meilleurs délais possibles, une réunion du Conseil aux questions concernant la Corne de l'Afrique, et **demande** à la Commission de l'UA d'apporter l'assistance nécessaire à cet égard; et,

(xii) **demande** au Groupe de mettre en œuvre en urgence les recommandations de la Consultation de Khartoum et les plans du Groupe pour faciliter et approfondir la recherche et la consultation pour éclairer les propositions à mettre en œuvre, en particulier par la Région et le continent, en prenant en considération la nécessité d'une approche globale et inclusive des dynamiques complexes dans la Corne.

18. **Décide** de renouveler le mandat du Groupe de mise en œuvre de haut niveau pour le Soudan et le Soudan du Sud pour une période de douze (12) mois, jusqu'au 31 décembre 2018.

19. **Décide** de rester saisi de la question.